

Commune de

**Blonay – Saint-Légier**

LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE BLONAY - SAINT-LEGIER**

**PREAVIS No 18-2024**

**Aménagement de l'extension du cimetière  
de La Chiésaz, à St-Légier-La Chiésaz  
et réaménagement du cimetière de Blonay,  
pour un montant de CHF 940'000.- TTC**

Date proposée pour la 1<sup>ère</sup> séance de commission :

**28.08.2024 – 19.00**

Maison de Commune - Salle de Municipalité

Blonay, le 23 juillet 2024

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

### 1. **Objet du préavis**

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 940'000.- TTC pour l'aménagement de l'extension du cimetière de La Chiésaz, à St-Légier-La Chiésaz, et le réaménagement du cimetière de Blonay.

### 2. **Situation actuelle**

L'extension du cimetière de La Chiésaz se situe sur la partie nord-ouest du cimetière existant. L'enceinte a été réalisée en 2020 (préavis 19-2019) et la Municipalité souhaite aujourd'hui procéder à son aménagement définitif. La capacité d'accueil de l'ancien cimetière arrivant désormais au maximum de ses possibilités, en particulier en ce qui concerne l'accueil des cendres, il est nécessaire d'entreprendre ces travaux d'aménagement de nouveaux espaces sans plus tarder, conformément aux engagements pris lors de l'adoption du préavis de 2020.

Le cimetière de Blonay se situe au centre de la localité, ce qui en fait son originalité, à proximité de la Chapelle Saint-Antoine. Ce cimetière arrivant également au maximum de sa capacité en ce qui concerne l'accueil des cendres, les travaux de réaménagement sont tout aussi impératifs que pour celui de St-Légier-La Chiésaz. De plus, de par sa situation centrale, le cimetière de Blonay sert de liaison pédestre naturelle et directe entre la Gare MVR et la route du Village. Une arborisation plus conséquente de son allée centrale sera particulièrement la bienvenue pour les passants. C'est pourquoi la Municipalité a décidé de présenter un seul préavis groupant l'ensemble de ces réalisations qui figurent au plan des investissements 2024, à hauteur de CHF 500'000.-.

Ces travaux pourraient débuter dès la deuxième partie du mois d'octobre 2024, selon les conditions météo.

### 3. **Situation future**

Pour les deux cimetières, il est prévu un aménagement particulièrement soigné des alentours des nouveaux « jardins du souvenir », entourés de haies, invitant notamment à la méditation et au recueillement, avec l'installation de plusieurs bancs. De même, une attention particulière a été portée à l'accès aux personnes à mobilité réduite (ci-après PMR) avec le choix de pavés adéquats pour les allées. A noter que le cimetière de Blonay sera accessible aux PMR par le nord-est, côté gare. A la faveur d'un réaménagement de la route du Village, dans l'avenir, il pourrait être réalisé un accès PMR du côté sud-ouest.

A La Chiésaz, trois nouveaux arbres majeurs et de multiples plantations plus basses entoureront les différents nouveaux secteurs, alors qu'à Blonay, 3 arbres de type « thuyas en colonne », fort peu propices à la biodiversité, seront remplacés par dix nouveaux arbres majeurs et de nombreuses plantations plus basses contribuant à créer autant d'îlots de fraîcheur bienvenus.

Il a été tenu compte des statistiques établies par le Service de la population qui tient à jour, très précisément, le registre des cimetières et l'évolution des besoins en inhumations et/ou incinérations (cf statistiques 2023 en annexe).

## 4. Présentation des travaux

### 4.1 Cimetière de La Chiésaz

Vue aérienne

(plan détaillé de l'aménagement de l'extension du cimetière en annexe)



L'extension du cimetière de La Chiésaz doit faire l'objet de plusieurs aménagements :

- réalisation d'un nouveau jardin du souvenir, à l'extrémité nord-ouest de la nouvelle partie du cimetière ;
- aménagement d'un secteur réservé aux tombes à la ligne (place pour environ 60 tombes) ;
- aménagement d'un secteur dédié à environ 120 cavurnes funéraires (cf illustration ci-dessous) pour le dépôt des cendres ;
- mise en place des cavurnes funéraires ;
- réalisation d'un cheminement en pavés/boutisses flammées PMR ;
- réalisation de diverses plantations (arbres, arbustes et aménagement paysagers) ;
- mise en place de divers mobiliers urbains (bancs, fontaine).

Il convient de relever que le jardin du souvenir existant est désormais complet et que la réalisation d'un deuxième lieu de dépôt collectif des cendres est absolument indispensable.

Le nouveau secteur des cavurnes funéraires (niches enterrées) permettra d'accueillir les cendres (urnes) des défunts à l'instar de ce qui se fait à Blonay dans le columbarium qui présente, lui, des niches en hauteur.

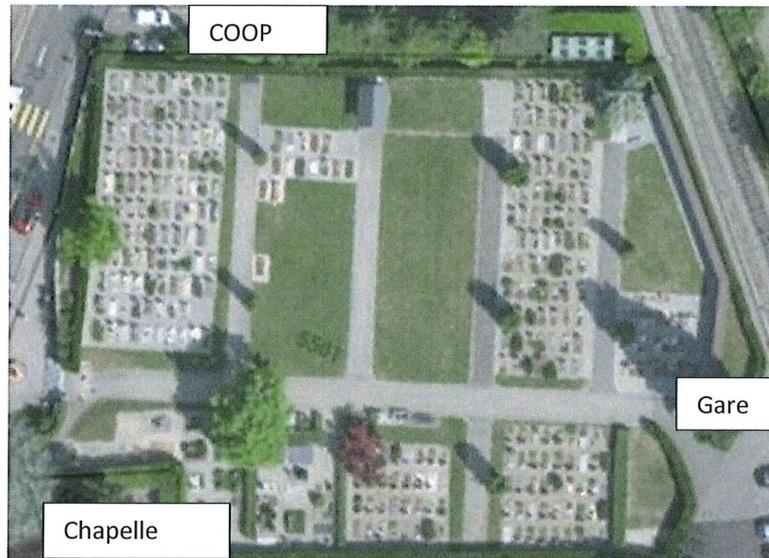
Exemple d'aménagement de cavurnes funéraires :



## 4.2 Cimetière de Blonay

Vue aérienne

(plan détaillé du réaménagement du cimetière en annexe)



Ce cimetière non extensible doit faire l'objet de plusieurs réaménagements :

- réalisation d'un nouveau columbarium d'environ 80 niches, en extension de l'existant et de style identique, en limite de la parcelle RF 5500 (COOP), au nord du cimetière ;
- réalisation d'un nouveau jardin du souvenir ;
- agrandissement du secteur dédié aux tombes cinéraires (environ 15 places supplémentaires) ;
- agrandissement du secteur dédié aux concessions (environ 10 places supplémentaires) ;
- réalisation d'un cheminement en pavés/boutisses flamés PMR devant le nouveau columbarium ;
- déplacement du cabanon à outils sur le côté sud du cimetière ;
- réalisation de diverses plantations (arbres, arbustes et aménagement paysagers) ;
- mise en place de nouveaux bancs.

Il convient de relever que le jardin du souvenir existant est désormais complet et que la réalisation d'un deuxième lieu de dépôt collectif des cendres est absolument indispensable.

De même, le columbarium existant est complet et son extension est prévue, dans le même style et dans sa prolongation, du côté nord (en bordure de la parcelle RF 5500).

Vue actuelle d'une partie du columbarium du cimetière de Blonay :



## 5. **Planning intentionnel des travaux**

Projet	Date de démarrage	Durée des travaux
Cimetière de La Chiésaz	Dès le 21 octobre 2024	Environ 2 mois et demi
Cimetière de Blonay	Dès le 21 octobre 2024	Environ 2 mois

*\*Sous réserve des conditions météo*

## 6. **Services industriels**

Aucune réalisation pour les services industriels n'est prévue.

## 7. **Gestion du trafic**

Les travaux pour ces cimetières se réalisant dans un espace clos, ils ne perturberont pas le trafic routier.

## 8. **Procédures**

Ces deux projets ont fait l'objet de deux appels d'offres distincts, selon la Loi des marchés publics :

- cimetière de La Chiésaz en procédure sur invitation
- cimetière de Blonay en procédure sur invitation

## 9. **Enquête publique**

Ces deux projets ont fait l'objet, chacun, d'une procédure d'enquête publique en début d'année 2024. Aucune opposition n'a été enregistrée.

## 10. **Demande d'autorisation**

Le cimetière de Blonay étant à proximité des voies de voies du chemin de fer MVR, une demande d'autorisation a été soumise aux autorités compétentes.

## 11. **Grille d'analyse « Boussole 21 » ayant trait à la durabilité**

Les travaux pour l'agrandissement et l'aménagement des cimetières de La Chiésaz et de Blonay ont été analysés sous l'angle de la durabilité. Les impacts du projet en terme social, économique et environnemental ont été étudiés. L'outil « Boussole 21 » a été utilisé pour établir ce chapitre.

Ces travaux répondent au besoin de la population grandissante sur le territoire communal afin de pouvoir continuer d'offrir un lieu de recueil aux familles des défunts, selon les mœurs de notre société.

Les aménagements prévoient plusieurs espaces végétalisés favorables au développement de la nature en ville et de la biodiversité, qui amène également un cadre paisible pour les visiteurs et des zones de fraîcheur. Les essences choisies seront adaptées au lieu et au climat. L'amélioration de l'accessibilité des lieux pour les personnes à mobilité réduite ainsi que l'installation de bancs sont bénéfiques et permettent d'offrir à la population un environnement inclusif, tenant compte des besoins de chacun.e.

Pour ce qui est de la réalisation des travaux, les professionnels mandatés respecteront les normes légales en termes d'impact sur l'environnement ainsi que toutes les normes liées à la protection des eaux, la protection de l'air, la protection contre le bruit, la gestion des déchets et les transports. Par l'agrandissement des cimetières, un impact au sol minime existe au vu de la surface plus grande utilisée, mais sera limitée par l'utilisation de matériaux perméables, dans la mesure du possible, pour les différents aménagements.

## 12. Budget général

Prestations	Total CHF
<b>TRAVAUX DE GENIE CIVIL – CIMETIERE DE LA CHIESAZ</b>	
• Travaux en régie	15'000.-
• Installations de chantier	25'000.-
• Aménagements extérieurs	125'000.-
• Fouilles et terrassements	35'000.-
• Bordures et pavages	145'000.-
• Chaussées et revêtement	15'000.-
• Canalisations et évacuation des eaux	15'000.-
<b>Total travaux génie civil – Cimetière de La Chiésaz HT</b>	<b>375'000.-</b>
<b>TRAVAUX DE GENIE CIVIL – CIMETIERE DE BLONAY</b>	
• Travaux en régie	10'000.-
• Installations de chantier	25'000.-
• Aménagements extérieurs	70'000.-
• Fouilles et terrassements	15'000.-
• Bordures et pavages	60'000.-
• Chaussées et revêtement	5'000.-
• Columbarium	100'000.-
<b>Total travaux génie civil – Cimetière de La Chiésaz HT</b>	<b>285'000.-</b>
<b>TRAVAUX GENERAUX ET AMENAGEMENT PAYSAGERS – CIMETIERE DE LA CHIESAZ</b>	
• Mobiliers urbains	15'000.-
• Aménagements paysagers	25'000.-
• Fontaine	3'000.-
<b>Total travaux généraux et aménagement paysagers – Cimetière de La Chiésaz HT</b>	<b>43'000.-</b>
<b>TRAVAUX GENERAUX ET AMENAGEMENT PAYSAGERS – CIMETIERE DE BLONAY</b>	
• Mobiliers urbains	15'000.-
• Aménagement paysagers	10'000.-
<b>Total travaux généraux et aménagement paysagers – Cimetière de Blonay HT</b>	<b>25'000.-</b>
<b>Total travaux – Cimetière de La Chiésaz HT</b>	<b>418'000.-</b>
<b>Total travaux – Cimetière de Blonay HT</b>	<b>310'000.-</b>
Total intermédiaire – Cimetières de La Chiésaz et de Blonay HT	728'000.-
Divers et imprévus – Environ 10%	72'800.-
<b>Total travaux net HT</b>	<b>800'800.-</b>
<b>HONORAIRES ET FRAIS</b>	
Ingénieur civil – Réalisation – Cimetière de La Chiésaz	27'000.-
Ingénieur civil – Réalisation – Cimetière de Blonay	29'000.-
Géomètre	10'000.-
Frais de reproduction et des débours	2'000.-
<b>Total honoraires et frais</b>	<b>68'000.-</b>
Total général HT	868'800.-
TVA 8.1%, arrondi	71'200.-
<b>Total TTC</b>	<b>940'000.-</b>

### 13. Financement et amortissement

#### Amortissement

L'amortissement fixé par le manuel MCH2 (modèle de compte harmonisé) définit les durées d'amortissement obligatoire en fonction de l'utilisation prévisible (durée de vie). Celui-ci est donc fixé à 30 ans dès le début d'exploitation.

#### Plan des investissements

Ces travaux ont été prévus à hauteur de CHF 500'000.- pour l'année 2024.

#### Financement

Le financement de cette dépense sera assuré par recours à un emprunt si nécessaire.

#### Plafond d'endettement

Le plafond d'endettement autorisé par le Conseil communal pour la législature 2022-2026 se monte à CHF 155'000'000.-.

Dettes brutes à long terme	CHF	93'640'000.-
Dettes brutes à court terme	CHF	2'000'000.-
<b>Total à la date du présent préavis</b>	<b>CHF</b>	<b>95'640'000.-</b>

Endettement total au 31.12.2023 CHF 97'311'442.47 (rubriques 920 – 923 du bilan)

#### Coûts financiers annuels (TTC)

Intérêts lissés (2 %)	CHF	9'400.-
Amortissement annuel	CHF	31'500.-
<b>Total annuel</b>	<b>CHF</b>	<b>40'900.-</b>

#### Charges d'exploitation

Celles-ci seront incluses dans des futurs budgets communaux.

### 14. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier décide

- d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- d'octroyer à cet effet à la Municipalité un montant de CHF 940'000.- TTC ;
- d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  
A. Bovay

Le secrétaire  
J. Steiner

Annexes : - Plan détaillé de l'aménagement de l'extension du cimetière de La Chiésaz  
- Plan détaillé du réaménagement du cimetière de Blonay  
- Statistiques inhumations et incinérations 2023

Municipal délégué : M. Jean-Marc Nicolet